

# CERTIFICAT

Certificat suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter  
**SECTEUR CHEMIN DE L'ÉCLAIRCIE**

sur le Règlement numéro 760  
Règlement d'emprunt d'un montant maximum de 480 000 \$ pour le prolongement du service  
d'aqueduc sur le chemin de la Vieille-Côte

Je, soussigné,

Richard Labrecque  
Nom (lettres moulées)

Greffier - Trésorier  
Titre (lettres moulées)

de la Municipalité de Lac-Beauport certifie :

Que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire est de : 5

Que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de : 3

Que le nombre de demandes faites est de : Zéro 0

Que ce Règlement est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

ou

Qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Lecture faite

En foi de quoi, je signe le présent certificat à Lac-Beauport, le 17 décembre 2024

Signature

Titre

17/12/24  
Greffier - Trésorier